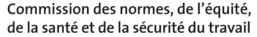
Organisation des premiers secours et premiers soins en forêt.

Christian Fortin, ing.f.
Direction générale de la
prévention-inspection et du
partenariat

26 avril 2018





OBJECTIF

CONSULTATION



Plan de la présentation Aspects administratifs Aspects opérationnels



1- Employeurs visés

Tous les employeurs qui exécutent des travaux d'aménagement forestier.

«aménagement forestier»: l'ensemble des activités comprenant l'abattage et la récolte du bois, l'implantation, l'amélioration, l'entretien et la fermeture d'infrastructure, l'exécution de traitements sylvicoles, y compris le reboisement et l'usage du feu, la répression des épidémies d'insectes, des maladies cryptogamiques et de la végétation concurrente de même que toute autre activité ayant un effet sur la productivité d'une aire forestière;



2- Secouriste avancé en forêt

Un ou plusieurs secouristes avancés doivent être présents en tout temps sur le terrain à chaque quart de travail.

Pour agir à titre de secouriste avancé, une personne doit avoir suivi la formation secourisme en milieu de travail de 16h (incluant 4hr administration épinéphrine) et avoir reçu une formation spécifique dont le contenu est prescrit dans le manuel Secouriste avancé [à paraître].



3- Contenu de la formation

La formation, d'une durée de 40 heures, ne comporte pas d'examen, mais des exercices pratiques. Le ratio prévu est de 40% théorie et 60% pratique.

4- Recyclage

Annuel de 8 heures, soit 30% théorique et 70% pratique.



5- Fournisseur de service

Utiliser les mêmes fournisseurs de services que ceux qui offrent la formation de secourisme en milieu de travail (SMT).





6- Formateur

Un formateur doit avoir réussi l'examen de qualification des formateurs en secourisme en milieu de travail. Une qualification supplémentaire sera nécessaire [à préciser].



7- Registre

Le secouriste avancé doit remplir le registre de premiers secours et de premiers soins au même titre que le secouriste en milieu de travail, tel que prévu à l'article 15 du Règlement sur les normes minimales pour les premiers secours et les premiers soins (RNMPSPS).





8- Reconnaissance des PVPS

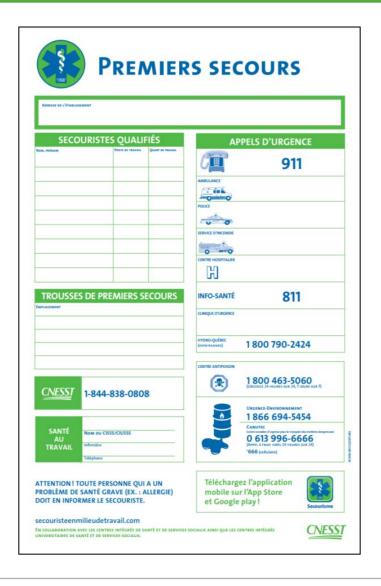
La formation PVPS est reconnue comme équivalent à la formation secouriste avancé. Le PVPS doit suivre le même recyclage annuel.





9- Identification au terrain

La fonction, le nom et le prénom du ou des secouristes avancés présents sur les lieux de travail doivent être affichés dans un endroit facilement visible et accessible aux travailleurs tel que prévu à l'article 14 du RNMPSPS.





10- Fréquence et distribution des secouristes avancés

2 questions:

- Fréquence
- Distribution

Rappel:

En forêt, on retrouve 1 secouriste en milieu de travail (SMT 16 h) par 5 travailleurs par quart de travail.

Nbr de T	SMT (16h)
1	1
2	1
3	1
4	1
5	1
10	2
15	3
20	4
25	5
30	6



Fréquence

Pour les secouristes avancés (40 h), à quelle fréquence devraient-ils être présents sur le terrain?

Autrement dit, quel devrait être le ratio de secouriste avancé par travailleur?

1 par 5 ?

1 par 10 ?

1 par 15 ?

1 par 20 ?

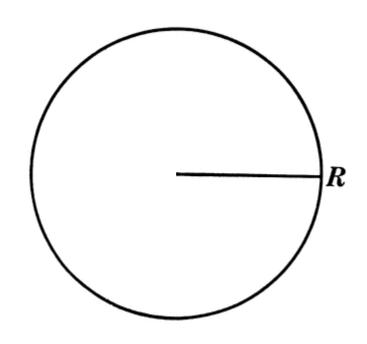
Autre ratio?



Distribution

Quelle est la couverture d'un secouriste avancé en forêt?

Autrement dit: à quelle distance maximale un travailleur devrait-il se trouver d'un secouriste avancé ou quel est le temps maximal d'intervention d'un secouriste avancé?



Hypothèse: 35 km ou 30 minutes



11- Trousse

Les secouristes avancés disposent d'une trousse spécifique. Le contenu est en cours d'élaboration.



12- Protocoles d'évacuation

En tout temps, un protocole d'évacuation terrestre et aun ation protocole d'un protocole d'un protocole

d'un protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt

Exception 1: lorsque les travaux sont faits à l'intérieur de la conception de la converture des ambulances « de ville », par exemple en forêt privée.

Exception 2: lorsqu'il n'y a pas de chemin pour se rendre sur les lieux de travail, par exemple, lors de travaux avec accès par hélicoptère.

Les protocoles doivent être ceux du document de la CNESST DC 200-16266, qui seront remis à jour.





13- Véhicule d'évacuation

Le véhicule d'évacuation sert à transférer la victime vers le point de rencontre avec l'ambulance ou vers les coordonnés d'évacuation par hélicoptère.

Caractéristiques du véhicule d'évacuation:

- être adapté au terrain et offrir une protection contre les éléments;
- comporter une section de son habitable ou de sa cabine dédiée aux soins et suivi d'une victime;
- permettre d'accueillir un équipement de mobilisation (civière ou autre) et permettre l'arrimage du dispositif;



Caractéristiques du véhicule d'évacuation:

- permettre au secouriste avancé de prendre place dans la section dédiée;
- demeurer facile d'accès à proximité du lieu de travail où sont concentrés les travailleurs ;
- maintenu en bon état de marche conformément aux lois et règlements applicables (SAAQ);
- être équipé d'une trousse de secouriste avancé;
- être muni d'un moyen de communication adéquat pour le secteur d'activité, et un autre moyen de communication permettant de rejoindre le 911;
- être muni d'un extincteur ;
- être clairement identifié;

^{**} un motoquad ne peut pas être un véhicule d'évacuation.





























Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail



